AUTO-PSY
peut m'accompagner si…
JE VEUX

AUTO-PSY

Région de la Capitale-Nationale

Groupe d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

ACCUEIL • INFORMATION
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
Des services personnalisés et adaptés à chaque situation

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil d'administration **3**

Présentation **4**

SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2018-2021 **6**

1. Préparer la relève 7
2. Renforcer le fonctionnement démocratique 7
3. Améliorer la visibilité du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale 8
4. Consolider l'approche d'intervention du groupe visant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes dans l'exercice de leurs droits 8
5. Poursuivre et développer les collaborations et partenariats visant à ce que l'ensemble des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale soient respectés autant dans les institutions que dans la communauté 8
6. Poursuivre les représentations et les collaborations nécessaires auprès et avec différents partenaires visant l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome 9

SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PERMANENCE **10**

1. Rapport du conseil d'administration **11**
- 1.1 Le conseil d'administration 2020-2021 11
- 1.2 Rappel du plan d'action 2020-2021 11
- 1.3 Principales réalisations 12
- 1.4 Bilan et perspectives 14

2. Rapport de la permanence **15**
- 2.1 La permanence 2020-2021 15
- 2.2 Employés contractuels et stagiaires .....
- 2.3 Rappel du plan d'action 2020-2022 15
- 2.4 Principales réalisations 16
- 2.5 Bilan et perspectives 17

3. Colloques et formations **18**
- 3.1 Réalisations 18
- 3.2 Bilan et perspectives 19

SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS **20**

1. Promotion et communication **21**
- 1.1 Rappel du plan d'action 2020-2022 21
- 1.2 Principales réalisations 22
- 1.3 Résultats 23
- 1.4 Bilan et perspectives 23

2. Interventions individuelles et collectives.....24
2.1 Accueil, information et référence..... 24
2.2 Aide et accompagnement..... 25
2.3 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale..... 29
2.3.1 Principales réalisations 29
2.3.2 Résultats 30
2.4 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation 31
2.4.1. Principales réalisations 31
2.4.2. Résultats 31
2.4.3 Bilan et perspectives 32
3. Vie associative et démocratique 33
3.1 Rappel du plan d'action 2020-2022..... 33
3.2 Recrutement et intégration de nouveaux membres 34
3.3 Soutien à la participation des membres actifs 35
3.3.1 Comité Journal..... 35
3.3.2 Comité primauté de la personne..... 35
3.3.3 Ateliers de formation technologiques 36
3.4 Bilan et perspectives..... 36
4. Alliances et concertations, Appuis 37
4.1 Rappel du plan d'action 2020-2022..... 37
4.2 Principales réalisations 38
4.2.1 Promotion et respect des droits..... 38
4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes communautaires..... 39
4.3 Appuis 39
4.4 Bilan et perspectives..... 39

SECTION IV : PLAN D'ACTION 2021-2024 **40**

Volet : Gouvernance démocratique 41
Volet : Organisationnel..... 42
Volet : Interventions individuelles et collectives..... 42
Volet : Vie associative et démocratique..... 43
Volet : Alliances et partenariats 44
Volet : Promotion et communications 45

SECTION V : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES **46**

1. Prévisions budgétaires 2021-2022 47

SECTION VI : ANNEXES **49**

Tableaux : Promotion et défense individuelle des droits..... 50

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres, collaborateurs.trices et partenaires,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2020-2021 d'Auto-Psy Région de la Capitale-Nationale. Comme l'année dernière, nous avons dû adapter notre fonctionnement en fonction des mesures sanitaires de la Direction de la Santé publiques du Québec. Entre autres, en plus d'avoir aménagé le local pour respecter la distanciation physique, nous avons continué d'utiliser la plateforme Skype et ajouté Zoom afin de limiter le nombre de personnes en présentiel au local tout en permettant aux membres qui n'avaient pas accès aux technologies de s'y présenter dans le cadre de plénières, des réunions régulières du conseil d'administration ou autres activités.

Au travers le travail de consolidation, notre organisme a rencontré plusieurs mouvements dans le personnel et au conseil d'administration: engagements, départs, congé de maternité, congé de maladie. Cette situation nous a demandé à tous et toutes de revoir nos rôles et de les réajuster pour arriver à poursuivre notre mission, en collaborant d'une manière plus serrée.

Dans ce rapport, nous montrons un peu plus en détail comment nous avons composé avec ce contexte quelque peu exigeant pour avancer dans notre plan d'action de cette année et ce que nous prévoyons pour continuer de travailler ensemble et en concertation au cours de la prochaine année financière.

Aussi, nous remercions tous et chacun.e pour leur engagement envers l'organisme et sa mission!
Bonne lecture!

Anne Boulay, trésorière
au nom du Conseil d'administration

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION

Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son ***droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne*** *à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans, social et économique, ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations*.*

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), *en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit* toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, *qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleurs.SES par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale.* ***À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits.*** *L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.*

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

*Suite à l'adoption de la politique gouvernementale****, L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec****, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un* ***organisme d'action communautaire autonome.*** *Afin de pouvoir réaliser sa mission****,*** *le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.*

Section I

Rappel des priorités d'action 2018-2021

PRIORITÉ 1 : PRÉPARER LA RELÈVE

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

Objectif principal

- Consolider le conseil d'administration

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Objectif principal

- Consolider la permanence

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE L'ORGANISME

Objectif principal

- Assurer une meilleure gestion des équipements, du matériel et des données confidentielles de l'organisme

PRIORITÉ 2 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Objectifs principaux

- Faciliter l'exercice de la démocratie au sein du groupe
- Encourager et soutenir la participation des membres au sein des différents comités de l'organisme ou à la réalisation de projets
- Favoriser la prise de parole des membres sur différents enjeux de promotion et défense des droits en santé mentale

PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU GROUPE AUPRÈS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE

PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectifs principaux

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer ses droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif
- Faire connaître les revendications du groupe auprès de la population en général

PRIORITÉ 4 : CONSOLIDER L'APPROCHE D'INTERVENTION DU GROUPE VISANT L'APPROPRIATION DU POUVOIR INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES PERSONNES DANS L'EXERCICE DE LEURS DROITS

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Objectif principal

- Poursuivre et développer les démarches et activités d'intervention individuelle et collective favorisant l'appropriation du pouvoir des personnes dans l'exercice de leurs droits

PRIORITÉ 5 : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS ET LES PARTENARIATS VISANT À CE QUE L'ENSEMBLE DES DROITS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE SOIENT RESPECTÉS AUTANT DANS LES INSTITUTIONS QUE DANS LA COMMUNAUTÉ

ALLIANCES, CONCERTATIONS ET APPUIS

ENJEU : RESPECT DES DROITS

Objectif principal

- Assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

PRIORITÉ 6 : POURSUIVRE LES REPRÉSENTATIONS ET LES COLLABORATIONS NÉCESSAIRES AUPRÈS ET AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES VISANT L'AUTONOMIE, LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ENJEU : AUTONOMIE, RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT ADÉQUAT

Objectif principal

- Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

Section II

Rapport du conseil d'administration et de la permanence

---

1. Rapport du conseil d'administration

Le Conseil d'administration, *en tant qu'instance décisionnelle du groupe**,** est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principal rôle du conseil est de promouvoir et défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.*

1.1 Le conseil d'administration 2020-2021

- *Denise M. Blais, présidente*
- *Yorick Godin, vice-président*
- *Anne Boulay, trésorière*
- *Marie-Claude Bourbeau, administratrice*
- *Pauline Chabot, administratrice*
- *Bintou Cissé, observatrice*
- *Nathalie Poulin, observatrice*

1.2 Rappel du Plan d'action 2020-2021

But :
Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés 2020-2022 :

1. Consolider le conseil d'administration

- Poursuivre les démarches de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres au CA
- Identifier des besoins en matière d'appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence
- Compléter les travaux visant à préciser les responsabilités et mandats du CA ainsi que ceux des officiers
- Soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliés à leurs mandats respectifs

2- Développer des procédures et outils facilitant le suivi budgétaire de l'organisme

3- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre l'équipe de la permanence et le CA (plénières, etc.)
- Entretenir la communication entre le conseil d'administration et les membres du groupe (consultations, collaborations)
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

1.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nombre de réunions : 10 ***Nombre de plénières : 5***

Depuis la dernière Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 26 novembre 2020, nous avons continué à relever plusieurs défis afin de consolider notre CA et ce dans un contexte exigeant où notre groupe traverse, après 30 ans d'existence, un moment important de transition et de renouvellement. La pandémie et les restrictions liées aux mesures sanitaires ont exacerbé et fragilisé ce processus, tant sur le plan individuel que collectif. Cependant, ce même contexte a interpellé aussi notre créativité et notre résilience quant à la responsabilité que nous partageons ensemble en vue de la réalisation de la mission de notre groupe.

Mode de fonctionnement du CA

Le conseil d'administration a révisé son mode de fonctionnement suivant les pistes d'action identifiées lors du bilan du CA effectué à l'automne 2020. Afin de trouver un équilibre lors de ses travaux, le conseil a décidé d'organiser des plénières entre les réunions formelles. Aussi, le conseil a aménagé l'horaire de ses réunions pour consacrer le temps nécessaire à l'évaluation des réunions ainsi que pour faire un rappel des décisions prises, des mandats et des échéanciers.

Recrutement, accueil et intégration de nouveaux membres au CA

Divers moyens ont été déployés afin de poursuivre les démarches de recrutement, d'accueil et d'intégration de nouveaux membres au CA. D'abord, nous avons profité d'un moment lors de l'AGA afin d'échanger avec les membres sur notre propre motivation à siéger au CA ainsi que de les encourager à s'y impliquer et de notre souci de faciliter leur intégration. Cela a suscité l'intérêt des membres et deux (2) d'entre eux ont répondu à cette invitation en ayant assisté aux réunions à titre d'observatrices. Rappelons que cette possibilité donnée aux membres leur permet, non seulement de voir leur conseil d'administration en action, mais également de mieux saisir le nature du rôle et des travaux de cette instance mais aussi de confirmer leur intérêt et engagement à y participer éventuellement à titre d'administrateur.trice.

Le Colloque-Action, un événement organisé conjointement par Convergence Action Bénévole, Conseil du Développement Communautaire Lévis et Bénévoles d'Expertise en janvier, a été un moment important de ressourcement pour deux membres du CA, qui y ont participé notamment en assistant à la conférence *Le recrutement des administrateurs, une stratégie à repenser* animée par Serge Duclos qui a partagé son grande expérience et plusieurs outils pertinents. Une présentation des messages et des faits saillants de la conférence a été fait lors de la réunion du conseil en février au bénéfice de tous ses membres. Nous avons remarqué certains points en commun entre les moyens proposés par M. Duclos et les procédures de notre groupe en regard de la mise en candidature et du recrutement, l'accueil et l'intégration au CA. Au mois de mai, le conseil mettra sur pied un comité recrutement avec le mandat à court terme de mobiliser les membres du groupe en vue de l'AGA de juin 2021 et d'organiser une rencontre d'information et d'échange dans un objectif d'intéresser des membres à poser leur candidature au conseil d'administration.

Rôle, responsabilités et mandats des officiers.ères

Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de préciser les mandats et les responsabilités de la vice-présidence ainsi que ceux de la trésorerie. Lors de la préparation de l'ordre du jour de la réunion du CA du 14 janvier, le vice-président, la présidente et la coordinatrice ont échangé sur les pistes de concertation et de partage de responsabilités possibles entre la présidence et la vice-présidence. L'objectif visé étant de sortir d'une conception conventionnelle des rôles et mandats de ces deux postes, conception qui a souvent tendance de reléguer à une posture d'attente plutôt passive de la personne occupant la poste de la vice-présidence. Il a été convenu que le vice-président continuera à assister aux rencontres de préparation des ordres du jour des réunions du conseil en vue de soutenir l'intégration progressive des différents mandats de ce poste d'officier.

En ce qui concerne le poste de la trésorerie, il y a eu une première rencontre entre la coordinatrice et la trésorière ayant échangé autour d'un document de travail comprenant plusieurs pistes et propositions touchant le suivi budgétaire. Une deuxième rencontre a eu lieu avec la participation de l'adjointe administrative en vue de préciser davantage les mandats respectifs et les procédures de fonctionnement en lien avec le suivi budgétaire. Soulignons également la récente collaboration de la trésorière aux rencontres entre la présidence et la coordination ayant comme but d'assurer le suivi des décisions prises par le conseil d'administration ainsi que des pistes proposées lors des plénières. On s'entend sur la nécessité de poursuivre ces diverses concertations favorisant la mise en commun de réflexions, de recherches et d'expérimentations de solutions toujours en lien avec l'objectif de consolider le conseil d'administration.

Travail en collégialité avec les diverses instances

Le conseil d'administration a participé activement à la préparation des demandes de subventions auprès de Centraide et du CIUSSS de la Capitale-Nationale notamment en lien avec le projet de créer un poste permanent d'agent.e de développement de la vie associative ayant fait l'objet d'un consensus lors d'une plénière organisée autour du thème de la vie associative et démocratique. L'engagement du conseil envers ce projet démontre l'importance qu'il accorde à ce volet pour la réalisation de la mission d'Auto-Psy.

La priorité visant la consolidation du groupe est intimement liée à la consolidation de ses instances et aux conditions et moyens favorisant un travail en collégialité entre les membres du CA et les membres de la permanence. Ainsi, la présidence et la coordination ont collaboré à l'organisation d'une série de plénières portant sur des thèmes identifiés par le CA et la permanence. L'objectif principal vise le développement d'une culture collective du groupe en établissant de véritables consensus sur ses orientations, ses pratiques, les enjeux prioritaires, etc. Soulignons qu'il est ressorti de ces échanges, une réaffirmation que, tout autant que nos services et activités, nos pratiques de gouvernance démocratiques participent d'une vision alternative d'où notre préoccupation d'assurer la représentation majoritaire de personnes utilisatrices au CA ainsi que dans les comités.

Concernant les comités de travail relevant du conseil, soulignons que le Comité règlements généraux/consolidation du CA ne s'est pas réuni depuis le 27 février 2020, en raison de l'avènement de la pandémie et aussi de la priorité accordée aux démarches de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres au CA exploitant des moyens autres que le travail en comité. Le CA a renouvelé le mandat du comité ressources humaines qui, cette année, visait à organiser le processus d'embauche pour le remplacement de la coordination. Ce processus, prévu pour le printemps, a dû être reporté étant donné le départ de la personne embauchée au poste d'accompagnante à l'aide individuelle et vue la nécessité de combler rapidement ce poste, ainsi que le congé de maladie récent de la personne occupant actuellement le poste d'adjointe administrative.

Mentionnons également que le CA, comme à chaque année, a délégué des membres en tant que représentant.e.s du groupe auprès du ROC-03, Centraide et du CIUSSS-CN. Ces activités de représentation au nom du groupe, se sont faites dans le contexte d'Assemblées de membres, de rencontres publiques d'information et de consultation.

1.4 Bilan et perspectives

En résumé, l'année 2020-2021, tout comme pour l'année précédente, a demandé aux membres du CA une très grande disponibilité et surtout une très grande motivation à réaliser les objectifs de consolidation du CA tout en étant impliqués dans celui de préparation de la relève.

Ce défi demeure en 2021-2022 ainsi que dans les prochaines années afin de s'assurer que l'ensemble des postes soient comblés au CA avec le souci que les membres actuels ainsi que les nouveaux membres puissent bénéficier du soutien nécessaire pour les occuper notamment aux moyens d'activités de formation, telles que par exemple, sur les rôles et responsabilités du CA ainsi que par l'organisation de plénières visant le développement de leurs connaissances et leur prises de parole sur différents enjeux identifiés lors de plénières telles que la nécessité de développer des alliances avec des partenaires du mouvement alternatif en santé mentale avec lequel nous partageons les valeurs et la vision. De par sa responsabilité, le CA entend également poursuivre son implication dans le processus d'embauche de la nouvelle coordination afin de s'assurer, que la personne qui occupera ce poste ait, non seulement, les compétences nécessaires pour l'exercer mais ait aussi profondément à cœur la mission du groupe.et qu'elle en partage les principes et les valeurs. Mentionnons également que le CA entend également faire les représentations nécessaires pour faire valoir les besoins du groupe pour la création d'un nouveau poste, au sein du groupe, d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique.

2. Rapport de la permanence

La Permanence *est composée de la coordination, d'une agente d'information et de liaison, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe de travail travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.*

Des employés.Es contractuel.les, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 La permanence 2020--2021

- *Francine Genest, coordination*
- *Anne Lortie, accompagnante en défense des droits (avril à juin 2020)*
- *Andréane Parent (juin à mars 2021)*
- *Cynthia Perreault, agente de formation et de développement*
- *Julienne Fonou Diene, adjointe-administrative (avril à octobre 2020))*
- *Micheline Tanguay (depuis janvier 2021)*

2.2 Employés contractuels et stagiaires 2020-2021

- *Amélie Poulin, travail de bureau (juin 2020)*
- *Bertrand Bonnot, animateur technologique (janvier à mars 2021)*

2.3 Rappel du Plan d'action 2020-2022

Priorité : 2018-2021

Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de quatre (4) employé-es

Objectifs visés 2020-2022

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Assurer l'intégration et la formation continues de la nouvelle accompagnante en défense des droits
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration pour le remplacement temporaire de l'adjointe-administrative lors de sa période de congé de maternité

2. Mettre à jour la politique relative aux conditions de travail

- Poursuivre l'objectif d'élaboration d'une politique des conditions salariales
- Procéder à l'analyse des conditions et leur application

Priorité : 2018-2021

Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés : 2020-2022

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

2.4 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Consolidation de la permanence

Mentionnons en premier lieu que l'objectif de consolidation de la permanence s'est fait dans un contexte, où en raison des mesures sanitaires, le recrutement de nouveaux ou nouvelles employé.es s'est avéré particulièrement difficile. Malgré l'affichage des offres d'emploi sur plusieurs sites d'employabilité, peu de candidats ont manifesté de l'intérêt à poser leur candidature. Ce qui a rendu plus long ce processus.

Le renouvellement de la permanence, bien que partiel, est tout de même bien amorcé et devrait être complété au cours de l'année 2021. Le remplacement d'Anne Lortie, en tant qu'accompagnement en défense des droits depuis vingt et un (21) ans a été effectué au début juin avec l'arrivée en poste d'Andréane Parent qui a assumé ce mandat avec brio ainsi que supervisé le comité journal jusqu'au 12 mars dernier. Suite à la prise de congé de maternité de Julienne Fonou Diene en octobre dernier, bien qu'ayant procédé rapidement à l'ouverture de ce poste, celui n'a été comblé qu'au mois de janvier suite à la diffusion répétée d'une offre d'emploi sur une période de deux (2) mois. Ce poste est occupé présentement par Micheline Tanguay ayant à son actif plusieurs années d'expérience en comptabilité et en administration.

Mentionnons également l'importance que le groupe a mise à l'intégration et à la formation de ces nouvelles employées requérant une bonne connaissance des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et des compétences en interventions favorisant l'appropriation du pouvoir des personnes concernées à les exercer.

Rappelons que dans le contexte de mesures nécessaires à respecter que nous avons dû réduire le nombre de membres pouvant être en présence en présence au local, les privant ainsi d'occasions d'échange et de travail en comité. Conscient que plusieurs de nos membres ne disposent pas de moyens informatiques leur permettant de communiquer avec nous par courriel et autres plates-formes numérique, Amélie Poulin, dans le cadre d'une demande de stage, a réalisé un sondage auprès de ces derniers afin de dresser un portrait de la situation et

vérifier leur connaissance et intérêt à utiliser ces plates-formes. Ce projet a eu une suite par une offre d'une série de dix (10) ateliers technologiques animé par Bertrand Bonnot entre janvier et mars 2021. Nous profitons de l'occasion ici pour remercier ces deux (2) personnes pour leur merveilleuse contribution.

Mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

Compte tenu des priorités du groupe face aux défis qu'il avait à relever au cours de l'année et la mobilisation que cela a demandé autant de la part de la permanence que celle du conseil d'administration, ce projet n'a pu être amorcé au cours de l'année 2021.

Notons cependant qu'une réorganisation des services notamment en ce qui concerne leur période d'accessibilité afin de s'assurer que les intervenantes aient la disponibilité nécessaire pour répondre aux demandes en cohérence avec nos principes et approches d'intervention.

2.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Les mesures sanitaires ayant été prolongées tout au cours de l'année, nous avons dû réduire, tel que mentionné plus haut, certaines de nos activités. Cependant, tel que nous l'avions prévu au plan d'action, nous avons procédé à la remise sur pied du comité journal ainsi que celui du comité primauté de la personne. Au regard des objectifs de consolidation du groupe et suite au bilan que nous avions fait l'an dernier, des rencontres ont eu lieu afin de clarifier les besoins des membres intéressés à s'impliquer soit au conseil d'administration ou dans des comités. La permanence, de par ses mandats, ne pouvant répondre à l'ensemble de ses besoins, la proposition d'ajout d'un poste d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique a été retenue, de manière consensuelle, lors d'une plénière portant sur notre mission, nos orientations et nos pratiques. Mentionnons que cette proposition a fait l'objet d'une demande de rehaussement de notre financement auprès du Centre intégré universitaire en santé et services de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) et de Centraide.

Ce projet ainsi que celui de voir au remplacement de la coordination, dans un contexte de reprise graduelle de nos activités seront à poursuivre tout au cours de l'année 2021-2022. Quant au projet de révision de la politique des conditions de travail, nous comptons sur le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) qui, offrira à nouveau une formation à ce sujet, au cours de l'année.

Par ailleurs, en lien avec notre objectif de consolidation de nos pratiques d'intervention afin d'en assurer la continuité dans un contexte de préparation de la relève, la permanence a commencé à en faire l'évaluation. Cet exercice, à compléter au cours de l'année, a mis en lumière la nécessité de se doter de procédures et protocoles plus stricts afin que les personnes qui s'adressent à nous, notamment pour des services d'aide et accompagnement, comprennent mieux la démarche proposée et la philosophie sur laquelle elle repose.

3. COLLOQUES ET FORMATIONS

Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D'une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D'autre part, les activités de formation permettent d'assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu'à des membres impliqués au conseil d'administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

3.1 RÉALISATIONS

Des membres du conseil d'administration ont suivi des activités de formation au regard des objectifs de consolidation du conseil d'administration, par l'amélioration de connaissances et compétences pertinentes à l'exercice de leurs rôles et responsabilités. Quant à la permanence, celles-ci ont participé à des ateliers en lien avec leurs mandats nécessitant de l'information continue concernant des modifications apportées aux différentes lois touchant la clientèle visée par nos services et activités, telles que la loi sur le Curateur public ainsi que visant l'amélioration et le développement de nos pratiques d'interventions.

Mentionnons également que dans le contexte de la pandémie, des ateliers technologiques ont été offerts aux membres actifs de l'organisme afin que ceux-ci puissent poursuivre leur implication en étant initiés aux différentes plates formes de communication telles que Zoom, Skype et Microsoft team.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de révision de la Politique gouvernementale de l'action communautaire autonome, des déléguées de la permanence et du CA ont participé au Forum Voir Grand organisé par le Regroupement de l'action communautaire du Québec (RQACA).

Voici une liste non exhaustive de ces formations :

Dates	Titre	Organisation	Nb. De part.
07-04-20	CA, allié de la direction	Bénévoles d'Expertise	
22-04-20	Comment un CA peut accompagner la direction générale et le personnel en temps de crise	Bénévoles d'Expertise	1
26-05 au 06-10-20	J'enseigne à distance	Université TÉLUQ	1
01-10-	Psychologie de la négociation	Bénévole d'expertise	2
19-11-20 21-01-21 18-03-21	C0-développement de CA	Bénévole d'expertise	1
26-01-21	Recrutement du CA ; stratégie à repenser	Bénévole d'expertise	2
11-02- au 08-04-21	Ateliers technologiques	Auto-Psy	11
10-02-21	L'État face aux vulnérabilités	Ligue des droits et libertés	1
23-02-21	Le bonheur par la psychologie positive	Morneau Sheppell	2
24-02-21	État d'urgence et effritement de la démocratie	Ligue des droits et libertés	1
17-02-21	L'approche Open dialogue	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)	
10-03-21	Le droit à la protection sociale : un nouveau droit ?	Ligue des droits et libertés	1
22-03-21 23-03-21 24-03-21	Forum Voir grand	Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)	4
24-03-21	**La santé publique dévoilée**	**Ligue des droits et libertés**	**1**
25-03-21	**Tout savoir sur la protection des personnes en situation de vulnérabilité**	**Curateur public du Québec**	**2**
30-03-21	**Introduction Zoom vidéo**	**Zoom communication**	**1**

3.2 Bilan et perspectives

Au regard des objectifs de consolidation du groupe, de sa mission de ses pratiques démocratiques et d'interventions, des activités de formation ont pu être suivies cette année grâce notamment par le biais des plates-formes de communication numérique. Si le contexte a favorisé leur accessibilité et leur diversité, il nous semble important que chacune des instances accorde de l'importance à la formation continue pour l'atteinte de leurs objectifs respectifs.

Section III

Rapport des activités et des interventions

---

1. PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, son site WEB, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information.

Poursuivant également des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal l'Insolent, distribué dans différents milieux, permettant d'être informés des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

1.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2018-2021

Priorité 2018-2021

Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés : 2020-2022

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
- Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Élaboration et mise en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et communication

Tel que mentionné dans le rapport de la permanence, une partie de celle-ci était en situation de télétravail en conformité avec les recommandations du gouvernement concernant des mesures sanitaires. La mise en œuvre de nouvelles stratégies de communication, tout comme tout autre projet novateur ou de développement, demande un travail régulier de concertation entre les membres de l'équipe de travail. Dans un tel contexte, celui-ci nous est apparu difficilement réalisable et non opportun pour l'année en cours. Cependant, conscients de l'isolement vécu par nos membres, privés pour plusieurs de moyens de communications technologique ou encore confinés, pour ceux résidant dans des ressources d'hébergement, nous avons accordé davantage d'importance à établir une communication régulière avec eux, en les invitant à nous contacter et partager leur vécu, au besoin ainsi que de les informer d'activités disponibles offertes par divers organismes.

Promotion régulière

Tout comme l'année dernière, nous avons tenté d'assurer l'envoi d'infolettres, plus particulièrement à nos membres, sur une base régulière. Le contenu de ces infolettres tel que mentionné ci-dessus visait à les informer, de la situation du groupe, de nos activités et d'autres susceptibles de les intéresser offertes par des partenaires du communautaire. Des prospectus ont également été distribués dans certains organismes à leur demande. Mentionnons que le placement de nos affiches et du prospectus destinés aux départements de psychiatrie ont été non autorisés afin de prioriser le matériel d'information du gouvernement portant sur les mesures anti-covid. Par ailleurs, après presque deux années d'absence, un numéro spécial de l'Insolent (devenu le Pertinent) a été réalisé et tiré à 250 exemplaires de plus afin de souligner le 30 ième anniversaire du groupe.

1.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2019			Au 31-03-2020			Au 31-03-2021		
	Personnes rejointes			Personnes rejointes			Personnes rejointes		
	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total
Dépliant Auto-Psy		*300*	**300**		*158*	**158**		*100*	**100**
Dépliant LP-38		*150*	**150**		*100*	**100**		*100*	**100**
Affiche		*25*	**25**		*48*	**48**	**0**	*0*	**0**
Infolettre	267		**267**		*350*	**350**		*350*	**350**
Insolent	206		**206**		*N/A*	**N/A**	**500**		**500**
Séances Inform.	10	30	**40**		*100*	**100**	**N.A**		**0**
Total	545	545	**1 090**	**483**	**505**	**988**		**350**	**1 050**

Ce tableau est présenté ici uniquement à titre indicatif du nombre estimé de personnes ayant été informées des services et activités du groupe ou ayant eu l'occasion de connaître leurs droits et être informés de sujets en lien avec la santé mentale via l'Insolent.

1.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Le départ pour congé de maternité au mois d'octobre 2020 de la principale responsable de ce volet et son remplacement n'ayant eu lieu qu'en janvier 2021, les objectifs visés au plan d'action seront reportés au cours de la prochaine année. Le bilan ici demeure, à peu près identique à celui présenté l'an dernier. Rappelons donc que le travail de concertation avec d'autres partenaires visant à ce que les personnes utilisatrices soient mieux informées de leurs droits et des ressources existantes pouvant leur venir en aide est essentiel et très pertinent au regard de notre objectif commun d'assurer la protection de leurs droits. Le défi demeure cependant pour nous de les rejoindre dans différents milieux où ces dernières se retrouvent. Le renouvellement de nos outils de promotion est un de ces moyens mais d'autres moyens restent à développer tels que des présentations de nos services et activités dans différentes organisations ainsi que d'en démystifier le contenu. Nous faisions ici référence plus particulièrement aux ateliers de formation sur les droits et recours qui nous sont demandés afin de par des organisations ne correspondant pas toujours à ce que nous sommes en mesure d'offrir. Le volet promotion-communication constitue un pan très important pour l'organisme et nécessite un suivi rigoureux et continu.

2. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.1 Accueil, information et référence

L'accueil, information et référence *permet aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, ses services et activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.*

2.1.1 NATURE DES DEMANDES

Comme à chaque année, nous avons répondu à des demandes d'information sur notre mission, nos services et activités ou encore à des demandes de référence à des organismes pouvant mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes telles que par exemple, des organismes d'entraide, de droits des locataires, etc. Plusieurs références concernent aussi l'accès à un avocat qui accepte les mandats d'aide juridique, ou encore, les psychiatres en clinique privé pour des contre-expertises. Nous recevons un nombre grandissant d'appels de membres ou d'utilisateurs de services en santé mentale qui ont un grand besoin de ventiler sur ce qu'ils vivent, certaines frustrations sur les services reçus ou simplement un trop plein.

2.1.2 RÉSULTATS

TABLEAU 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021
Accueil, Informations	60	104	108
Références	32	33	32
TOTAL	**92**	**137**	**140**

L'augmentation du nombre de demandes depuis avril 2020 peut être attribuable à divers facteurs. Nous supposons que la pandémie a certainement un impact, ainsi que l'augmentation de la publicité autant sur les réseaux sociaux que par la distribution d'affiches et prospectus.

2.2 Aide et accompagnement

L'aide et accompagnement *est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services de santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits ainsi que de les soutenir afin de pouvoir les exercer. La démarche s'appuie sur des principes et valeurs de solidarité sociale et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées.*

L'aide et l'accompagnement s'exerce dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

2.2.1 NATURE DES DEMANDES

Les demandes d'aide et d'accompagnement qui nous sont adressées, sont relatives à diverses situations face auxquelles les personnes sont confrontées et pour lesquelles elles recherchent du soutien, que ce soit afin de pouvoir être informées des droits mis en cause ou encore, comment les exercer et d'être accompagnées dans cette démarche que ce soit aux moyens d'une négociation ou médiation avec les professionnels concernés et, dans le cas où elles choisissent de porter plainte, par une intervention facilitant le recours au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Il va sans dire que le contexte actuel à particulièrement impacté nos façons d'accompagner et soutenir les personnes dans leurs démarches. Depuis Mars 2020, l'ensemble des accompagnements se font à distance, soit par téléphone ou visioconférence, selon le besoin ou la demande. À moins d'exception, il n'y a plus de déplacement dans les milieux de soins, ce qui évidemment change grandement la force d'action. Les interventions sont plus que jamais axées sur le pouvoir d'agir des personnes, en les accompagnants dans chaque étape de préparation vers le faire-valoir de leurs droits. Bien souvent, le simple fait d'offrir une écoute dans l'accueil et sans jugement contribue grandement au développement du sentiment de compétences donc, de pouvoir.

Voici quelques exemples de ces situations :

Droits et recours en santé mentale

1) Garde en établissement (26) :

Au chapitre des droits et recours en santé mentale, la plus forte demande, comme bien des années, la garde en établissement avec 26.

La notion de garde ne semble pas toujours être bien comprise et il appert important de bien informer les personnes, que ce soit concernant la notion de dangerosité ou la distinction entre les types de gardes. La fonction des évaluations et la préparation en vue de celles-ci figurent aussi parmi les préoccupations. Nous constatons aussi à certains moments que les personnes ne ressentent pas nécessairement le besoin de contester, mais simplement, ils ne comprennent pas

le processus dans lequel ils sont entrés. Ils leur manquent de l'information sur les étapes, sur ce que cela implique et bien évidemment sur leurs droits. Sachant que les personnes qui vivent des situations de garde se trouvent en état de déséquilibre et que les processus sont parfois très rapides, les convocations à la cours déboulent sur eux avec une sensation de perte de contrôle totale sur la situation. Ceux qui nous connaissent viennent chercher le support pour une bonne préparation, mais plusieurs ne savent même pas que dans certains cas ils peuvent demander un report d'audience pour se préparer, pour trouver un avocat, etc. De plus, les documents du tribunal de par leur langage juridique sont souvent d'une complexité et il appert primordial d'offrir un accompagnement pour une meilleure compréhension des contenus. Finalement, compte tenu du contexte de pandémie, nous avons eu quelques cas de dénonciation de mesures préventives abusives.

2) Qualité des services (21) :

Les demandes relatives à la qualité des services sont au nombre de vingt et un (21) cette année.

Régulièrement, les personnes mentionnent recevoir très peu d'écoute concernant les effets secondaires de leur médication. Ils ne se sentent pas écoutés et plusieurs mentionnent avoir le sentiment que les préjugés du personnel prennent le dessus sur leur crédibilité à être entendu. Plusieurs mentionnent se sentir intimidés à formuler des demandes à leur psychiatre. Les gens qui nous appellent mentionnent ne pas sentir qu'on les implique dans leur plan de soins et cela a un impact majeur sur leur niveau d'affiliation au traitement. Certains affirment qu'on leur présente seulement la voie de la médication et jamais d'avenues alternatives, par exemple une combinaison entre traitement pharmacologique et thérapie. Certains nous rapportent vivre du manque de respect, de l'arrogance et de l'abus de pouvoir de la part du personnel soignant.

Cette année, on nous a aussi rapporté l'utilisation de mesures extrêmes en contexte de Covid. La pandémie devenait tout à coup un prétexte à l'utilisation abusive de mesures de contention, tel la surmédicalisation et l'isolement prolongé. Certains ont été privés de sorties extérieurs parce que, selon le personnel soignant, ils ne savaient pas bien se laver les mains et d'autres ont passé plus de deux mois sans pouvoir obtenir de droit de visites.

1) Autorisation Judiciaire de soins (14) :

Les demandes relatives aux autorisations de soins (AJS) sont au nombre de quatorze (14).

Un certains nombres de demandes concernent la procédure pour faire renverser la décision du tribunal et/ ou obtenir une contre-expertise. Malheureusement, il existe peu de recours et dans la plupart des cas, il vaut mieux travailler à créer une alliance thérapeutique entre le professionnel et la personne que d'aller vers les recours juridiques, qui laissent peu de place à un changement de décision. Parallèlement à cet aspect, on constate que le fait d'avoir recours aux AJS semble avoir un impact sur la qualité de l'alliance thérapeutique entre le médecin et son patient. La plupart des personnes qui nous contactent, mentionnent craindre de faire des demandes à leur psychiatre particulièrement en ce qui concerne leur traitement pharmacologique. Plusieurs rapportent vivent de très forts effets secondaires et ont le sentiment de ne pas être entendu sur un possible changement afin de diminuer les répercussions sur leur vie quotidienne. Aussi, plusieurs personnes sous AJS ont l'impression qu'ils ne peuvent plus consentir librement ou non aux autres soins. Finalement, l'impact d'un tel jugement sur la perception d'autonomie et de pouvoir d'action est immense. Plusieurs personnes rapportent la sensation d'être en perte de liberté complète, se sentir brimer en tant que personne et avoir la nette impression que leur vie ne leur appartient plus.

Droits civils et sociaux

1) Hébergement (15) :

Dans les droits civils et sociaux, notre plus grande demande a été l'hébergement, avec quinze (15).

Les demandes diffèrent beaucoup en ce qui concerne les besoins d'hébergement. Certains vivent des enjeux avec leur propriétaire (au privé) et cherchent à être représentés par un avocat. À d'autres moments ce sont des résidents de RNI en Santé Mentale, qui vivre certains enjeux avec la cohabitation et qui ont le sentiment de ne pas être entendu au sein de la résidence. Nous avons aussi certaines demandes concernant les services offerts par les milieux d'hébergement, entre autres, concernant la qualité des repas ou des airs partagés. Parfois, les situations sont assez complexes et sont plus de l'ordre d'un environnement nuisible au rétablissement. Par exemple, une femme vivant avec un trouble de choc post-traumatique suite à des agressions multiples, se retrouvent dans une ressource d'hébergement où la violence entre les résidents est omniprésente. Certaines personnes se retrouvent, par exemple, dans une RI et ont le désir de vivre en appartement, afin d'accroitre leur autonomie et le sentiment de pouvoir décisionnel. Ils se heurtent parfois à des refus de la part des équipes soignantes, du curateur ou de leurs proches. Parfois, les besoins touchent simplement le désir de changer de région, pour retourner vivre dans une ville natale, se rapprocher d'un réseau qui leur est bénéfique ou autre. Finalement, certaines demandes concernent les augmentations des frais d'hébergement, notamment en RI

2.2.2 Résultats

	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021
Droits et recours en santé mentale			
Total partiel	107	129	103
Droits civils et sociaux			
Total partiel	45	40	45
Grand total	**152**	**169**	**148**

La majorité des demandes, au total de cent vingt-neuf (103) réfèrent à des situations vécues par les personnes en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale. D'autres demandes qui nous sont adressées réfèrent à des situations auxquelles ont été confrontées les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux, soit au total, cette année de quarante (45). Des résultats plus détaillés concernant les demandes d'information et d'accompagnement apparaissent à la Section VI, Annexe ; Tableaux : Promotion et défense individuelle des droits, p.50

2.2.3 Bilan et perspectives

Nous constatons qu'il demeure beaucoup de travail de sensibilisation auprès de la population en général, mais aussi auprès de l'ensemble du personnel du réseau de la santé. Les préjugés ne sont pas toujours conscients et parfois, sans même le vouloir ils teintent nos perceptions et influencent nos actions et nos paroles. Les personnes qui nous contactent ont bien souvent besoin d'écoute, de considération et d'informations adaptées à leur niveau de compréhension ou simplement à leur rythme d'acceptation des enjeux qu'ils vivent. Être quotidiennement confronté aux perceptions défavorables que renvoie la société, a un impact immense sur le pouvoir d'agir et l'estime personnel.

Dans cette optique, nous misons quotidiennement à axer nos actions afin de redonner confiance et pouvoir à ces personnes qui ont besoin de soutien. Nous demeurons conscients que nos actions doivent certes être réalisées auprès de la population qui individuellement fait appel à nos services, mais aussi et surtout dans la sensibilisation du système à une réalité qui semble encore bien incomprise

2.3 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale

La formation sur les droits et recours en santé mentale *offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.*

2.3.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Malgré le contexte de la pandémie, nous avons réussi cette année à offrir sept (7) ateliers à l'interne dont un sur le phénomène de la Porte tournante dorénavant intégré à la programmation selon des objectifs de sensibilisation à l'importance de connaître ses droits. Les ateliers ont été suivis par quatre (4) participant.es en présence dans nos locaux. Selon des visées d'appropriation du pouvoir collectif, nous avons continué cette année à les offrir à un groupe homogène s'engageant, dans la mesure du possible, à tous les suivre. En lien avec cette visée et au regard des objectifs de développement de compétences, une nouvelle activité de groupe a été ajoutée au contenu des ateliers. Celle-ci vise à sensibiliser les participants à leur responsabilité de faire valoir leurs droits en développant et en entretenant des liens constructifs entre la personne et son équipe de soins. L'activité comporte un volet participatif où les personnes alimentent le contenu selon les expériences vécues. Elle est centrée sur les 4 principes suivants :

1. l'importance de faire des choix libres et éclairées
2. l'importance de participer activement aux décisions
3. l'importance de développer son potentiel de croissance
4. l'importance de connaître, d'exercer et de défendre ses droits en tant qu'usagers de services en santé mentale.

Rappelons qu'en raison du contexte, les deux (2) demandes d'ateliers faites par des organismes en santé mentale au cours de 2019-2020 ayant été reportées pour l'année 2020-2021-n'ont pu être données à nouveau cette année en raison de la poursuite des mesures sanitaires.

2.3.2 Résultats

	Au 31-03-2019		Au 31-03-2020		Au 31-03-2021	
	Nb de participants		Nb de participants		Nb de participants	
	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe
	40	12	22	0	26	0
Total participants	52		25		26	
Nombre d'ateliers	9		7		7	
Moyenne de participation	6		4		4	

Au regard des objectifs visés, la participation aux ateliers en présence fût privilégiés et cette démarche s'avère favorisante aux pratiques d'intervention dans le but de favoriser avant tout l'appropriation du pouvoir individuel et par la suite l'appropriation du pouvoir collectif car trois (3) participants aux ateliers sont par la suite devenus membre du comité Primauté de la personne. Quant aux résultats comparatifs, ceux-ci démontrent que nous rejoignons davantage de personnes puisque celles-ci fréquentent des organismes communautaires en tant que milieux de vie dans lesquels elles ont développé un sentiment d'appartenance.

2.4.3 Bilan et perspectives

Telle que démontrée l'année précédente, la formation d'un groupe homogène facilite le cheminement de chacun. La mise en pratique des nouvelles techniques d'animation mettant l'accent sur le développement des compétences a permis aux participants de prendre parole, d'identifier leurs besoins et de s'affirmer. Un participant mentionne que «c'est thérapeutique pour moi de revenir sur une expérience d'hospitalisation difficile, cela met un baume sur des épisodes difficiles.» Une autre participante mentionne, quant à elle, «ma confiance se développe de plus en plus pour m'exprimer» et « ça fait un bon groupe pour discuter sans pression.» Ces deux exemples et d'autres viennent illustrer qu'un groupe homogène contribue à l'augmentation de l'estime de soi des participants, condition nécessaire à l'exercice de leurs droits.

Sur la base des évaluations des participants, les ateliers permettent un cheminement positif et progressif favorisant le partage du vécu de chacun, l'entraide et le soutien. Les scénarios proposés ont suscité des échanges dynamiques sur des stratégies positives à développer, telles que le développement d'une relation égalitaire entre les usagers et intervenants pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Le jeu de la Porte tournante demeure toujours un atelier populaire où chacun retrouve du plaisir à participer.

Pour ce qui est des demandes d'ateliers à l'externe, les objectifs attendus des groupes communautaires étant davantage de l'information sur les droits et mécanismes de recours, nous poursuivrons cette année notre réflexion sur le comment concilier ces demandes avec les objectifs que nous poursuivons.

2.4 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation

Les activités de sensibilisation et de concertation *sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population.*

Ces activités visent également à ***mobiliser*** *les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.*

2.4.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Tel que mentionné dans le rapport de la permanence, les dîners-causeries ont été suspendus au cours de l'année.

2.4.2 RÉSULTATS

	AU 31-03-2019		AU 31-03-2020		AU 31-03-2021	
Activités	**Nombre**	**Nb. participants**	**Nombre**	**Nb.de participants**	**Nombre**	**Nb.de participants**
Causeries	3	33	5	49	N/A	N/A
Conférences/ Témoignages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	**3**	**33**	**5**	**49**	**N/A**	**N/A**
MOYENNE DE PARTICIPATION	**11**		**10**		**N/A**	

2.5.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Les dîners-causeries sont des occasions pour les membres d'être informés de différents enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale. Rappelons que depuis deux (2) ans, des membres ont manifesté de l'intérêt pour l'animation de causeries sur des thèmes de leur choix. L'an dernier, nous avions fait un bilan positif de cette expérimentation ainsi que de l'offre de cette activité à une population plus large que celle de nos membres, ayant suscité l'intérêt de participants à devenir membres.

L'absence de cette activité à la programmation nous a fait rendre compte de toute son importance en tant que moment privilégié d'échange et de consolidation de liens. Nous souhaitons donc remettre cette activité à la programmation dès que le contexte le permettra.

3. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

La vie associative et démocratique *vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.*

Auto-Psy (Région de Québec) en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyens concernés par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

3.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2020-2022

Priorité 2018-2021

Favoriser la participation citoyenne des membres aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés : 2020-2022

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Soutenir la participation des membres actifs au sein des comités du groupe

- Remettre progressivement sur pied des comités :

  Comité journal :
  Souligner le 30ème anniversaire du groupe

  Comité droit :
  Développement d'une vision des services et des pratiques de santé mentale selon le principe d'assurer la primauté de la personne

  Comité membership :
  Préparation et animation de causeries virtuelles

- Élaborer un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

3.2 RECRUTEMENT ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Considérant la réduction de nos activités qui, constituent généralement des occasions privilégiées de recruter et de favoriser l'intégration de nouveaux membres, ces objectifs ont été atteints, cette année, par d'autres moyens. Ainsi par, exemple, le recrutement de membres intéressés à s'impliquer, soit au CA ou dans les comités s'est fait par des invitations sur notre page Facebook ainsi que lors de l'AGA. Soulignons également que certaines personnes nous ont adressé spontanément des demandes d'adhésion en ayant consulté notre site web ou après s'être abonnées à nos infolettres.

Notons toutefois que deux activités ont pu être organisées selon une formule mixte de présences en local et par visioconférence soit une rencontre avec les nouveaux membres ainsi qu'un café-rencontre à l'intention des membres intéressés à présenter leur candidature lors de l'AGA ayant eu lieu le 26 novembre.

Tableau : Membership

Catégorie de membres	Total 31-03-2019	Total 31-03-2020	Total 31-03-2021
Membres réguliers	51	53	53
Membres actifs	11	9	10
Sous-total	**62**	**62**	**63**
Membres solidaires	7	7	7
Total	**69**	**69**	**70**

3.3 SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES MEMBRES ACTIFS

Les Comités permanents *sont composés de membres actifs et des membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets au regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.*

Tel que prévu dans le plan d'action 2020-2021, la remise sur pied du comité journal ainsi que le comité primauté de la personne (anciennement nommé comité droit) s'est faite au cours de l'année.

3.3.1 Comité journal

- *Pauline Chabot*
- *Daniel Morin*
- *Andréane Parent*
- *Francine Tourigny*

Le comité journal a repris ses activités, en juin 2020, grâce au recrutement de membres s'étant montrés vivement intéressés par le projet de création d'un numéro soulignant le 30ème anniversaire du groupe Auto-Psy. En plus de concevoir ce numéro, ceux-ci en ont profité pour proposer un changement de nom au journal ***l'Insolent***, devenu ***le Pertinent*** dont la majorité des membres s'est dite favorable à ce changement suite à un sondage sur ce sujet. Mentionnons que suite à une invitation du comité, des membres ont répondu à l'appel de faire parvenir des textes à titre de collaborateurs motivés par le projet.

3.3.2 Comité primauté de la personne

- *Pauline Chabot*
- *Yorick Godin*
- *Cynthia Perreault*
- *Christine Rousseau*

Rappelons qu'en mars 2020, dans le cadre des consultations menées par le MSSS sur le Plan d'action en santé mentale (PASM 2020-2025), nous avions tenu une séance d'information à ce sujet auprès des membres. Considérant que la consultation du MSSS se limitait à un sondage en ligne sur quelques questions assez générales, ceux-ci ont manifesté de l'intérêt pour un projet leur permettant de faire entendre leurs véritables aspirations autrement que par des moyens de représentations conventionnels

La relance du comité Primauté de la personne, s'inscrit en suite de cette consultation. Le comité composé de quatre personnes (4), soit 3 membres et une (1) représentante de l'équipe de travail ayant débuté leur rencontre au mois de février. Le comité se rencontre aux deux semaines.

Jusqu'à maintenant, les membres se sont donné un plan d'action ainsi qu'une démarche de travail favorisant une véritable prise de parole, l'affirmation et l'appropriation de leurs points

de vue sur les sujets les interpellant à titre d'utilisateurs de services tels que, à titre d'exemples, les alliances thérapeutiques, le partenariat et les alternatives en santé mentale

3.3.3 Ateliers de formation technologiques

Des ateliers de formation technologiques, au nombre de dix (10) ont été données à douze (12) participants. Dans le contexte de la pandémie et dans le but de pouvoir tenir des réunions à distance, Ce projet visait à initier autant les membres actifs que la permanence aux différentes plateformes de communication tels que Zoom, Microsoft team, Skype,etc. Cette activité a été grandement appréciée et par ailleurs a de plus contribuer à briser l'isolement.

3.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Tel que mentionné l'an dernier, une offre d'activités, telles que les causeries, permettant aux personnes d'échanger sur des sujets plus larges que sur des enjeux spécifiques de promotion et défense de droits en santé mentale stimule leur intérêt à devenir membres. Ces causeries sont également pertinentes aux membres motivés à s'impliquer dans des comités ou au CA en raison de leur contenu informatif sur différents enjeux. En lien avec cet objectif du développement du pouvoir d'agir collectif, l'ajout d'activités favorisant le développement d'habiletés et de compétences pour le travail d'équipe, les communications interpersonnelles, etc, s'avérerait très pertinente. Notons également notre objectif de mise sur pied progressif des sessions d''accueil et d'intégration des membres afin que ces derniers puissent avoir toute l'information nécessaire concernant les objectifs visés par le groupe, la raison d'être de nos activités, des projets poursuivis par les comités, etc.

4. ALLIANCES ET CONCERTATIONS, APPUIS

Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se concerte et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou toute autre organisation avec qui, il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : la Ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et valeurs, le groupe est membre également du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux

4.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2020-2022

Priorité 2018-2021
Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés : 2020-2022

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Créer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

4.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.2.1 Promotion et respect des droits

Primauté de la personne et respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Rappelons que dans le cadre du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*, les CIUSSS ont été invités à se doter de plans d'action visant notamment à assurer la primauté de la personne par des moyens visant à sensibiliser et informer autant les personnes utilisatrices de services de santé mentale, les intervenants que les partenaires de l'importance que revêt le respect des droits dans l'organisation et la prestation de services.

Le comité respect des droits en santé mentale, dont nous sommes membres est composé d'autres partenaires du milieu communautaire, du comité des usagers et de représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). En raison du contexte de la pandémie, une (1) seule réunion a eu lieu au cours de l'année. Le comité reprendra ses activités à une fréquence mensuelle via la plate-forme Zoom avec comme premier projet sa fusion avec le comité de lutte contre la stigmatisation.

Mentionnons également que le groupe, de par ses objectifs de de promotion de ressources alternatives en santé mentale, est présentement dans un processus de demande d'adhésion auprès du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

L'utilisation des électrochocs en psychiatrie

Dans le contexte de la campagne annuelle contre l'utilisation des électrochocs en psychiatrie organisé conjointement par le Comité Pare-Chocs le Collectif de défense des droits de Montréal, nous collaborons avec ces organismes afin de diffuser le plus largement possible des informations sur cette campagne. Mentionnons que cette année, celle-ci s'est tenue de manière virtuelle.

4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes d'action communautaire autonome

Cette année des membres du CA ainsi que de la permanence ont participé à deux (2) activités organisées par le ROC-03 dont l'assemblée générale annuelle ayant eu lieu le 9 décembre 2020 ainsi qu'à une rencontre d'échange et d'information le 31 mars sur le nouveau cadre de gestion ministériel concernant le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Notons également notre participation à la manifestation Rebâtir le filet social dans le cadre de la campagne Engagez-vous pour le communautaire cette année

4.3 APPUIS

Rappelons que le groupe est membre de la Ligue des droits et libertés, du BAIL et participe, selon ses disponibilités, à des activités de consultation organisées par d'autres partenaires du communautaire. Ainsi, cette année, à titre d'exemple, nous avons appuyé Action chômage lors de sa campagne pour une réforme de l'assurance-emploi afin de rendre le programme plus accessible et améliorer la couverture elle-même.

4.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Au fil du temps, le groupe a multiplié ses alliances avec des organisations communautaires de la région de la Capitale-Nationale œuvrant soit dans le domaine de la santé et des services sociaux ou soit dans la défense des droits des citoyens en situation de précarité sociale et économique.
Les groupes régionaux de promotion et de défense des droits n'étant pas regroupés au sein d'une association régionale, cela réduit les opportunités de faire entendre et porter les revendications des personnes militant en faveur de services de santé mentale diversifiés et alternatifs offerts dans le respect intégral de leurs droits selon une approche globale de la santé mentale.

Bien que le groupe souhaite consolider ses alliances existantes malgré le défi que cela représente au niveau de sa participation à des actions de sensibilisation ou de revendication pour un financement adéquat des organismes communautaires, s'allier avec un regroupement provincial d'organismes alternatifs en santé mentale nous apparaît une avenue à envisager.

Section IV

Plan d'action 2021-2024

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Priorité : 2021-2024

Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Suite à la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officiers.ères au nombre de quatre (4)

- Considérant qu'il est de la responsabilité du CA de voir à l'embauche d'une nouvelle coordination et suite à sa mise sur pied d'un comité à cette fin, en préciser les mandats ainsi qu'établir un calendrier des rencontres

- Voir à la reprise progressive des travaux du comité règlements généraux ayant comme mandats, à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers.ères

- Poursuivre l'expérimentation des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs

- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)
- Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe

---

VOLET : ORGANISATIONNEL

Priorité : 2021-2024

Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5)) employé-es

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser, en concertation avec le conseil d'administration le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'un.e nouveau ou nouvelle employé.e à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Élaborer des protocoles et autres moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

- Élaborer une politique d'échelle salariale

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Priorité : 2021-2024

Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne
- Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon des objectifs de favoriser le développement de compétences des participants.

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Priorité 2021-2024

Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe

3.Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

- Remettre progressivement à la programmation les dîners causeries et autres activités d'accueil et d'intégration

---

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

Priorité 2021-2024
Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés :
1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Priorité 2021-2024

Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission

Objectifs visés

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès de la population
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
- Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations

---

Section V

Prévisions budgétaires

1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

	REVENUS RÉCURRENTS	PB 2020-2021	États fin. Vérifiés 2020-2021	PB 2021-2022
1	**CIUSSS-CN (PSOC)**	184 479 $	184 479 $	187 430 $
2	Centraide	31 000 $	31 000 $	41 000 $
	Sous-total 1	**215 479 $**	**215 479 $**	**228 430 $**
	REVENUS NON RÉCURRENTS			
3	Québec Philanthrope	2 000 $		2 000 $
	Octroi MSSS (Aide urgence)		11 658 $	
	Sous-total 2	**2 000 $**	**11 658 $**	**2 000 $**
	REVENUS AUTO-FINANCEMENT			
4	Dons	0 $	0 $	0 $
5	Revenus d'activités	0 $	0 $	200 $
6	Cotisations	0 $	0 $	0 $
7	Intérêts	700 $	172 $	700 $
	Sous-total 3	**700 $**	**172 $**	**900 $**
	Grand total	**218 179 $**	**227 309 $**	**221 330 $**

Revenus 21-22	**231 330 $**
Dépenses 21-22	**231 330 $**
Écart	**(0 $)**

Notes sur les revenus :

Poste 1 : Le montant estimé de la subvention PSOC a été calculé selon une indexation confirmée de 1,6 % du montant reçu en 2020-2021
Poste 2 : Dans le cadre de la demande financière triennale à Centraide, un montant de 41 000 $ nous a été accordé pour 2021-2022. Ce montant représentant une hausse de 10 000 $ par rapport aux années précédentes.
Poste 6 : Aucune prévision en considérant la décision du CA de ne pas exiger de cotisations dans le cas d'adhésion et de renouvellement des membres.

	DÉPENSES	PB 2020-2021	États.fin 31-03-2021	PB 2021-2022
Charges salariales				
8	**Salaires réguliers et avantages sociaux**	**180 104 $**	**160 379 $**	**151 799 $** **19 734 $**
	Autres salaires			**6 553 $**
	Sous-total 1	**180 104 $**	**160 379 $**	**178 086 $**
Frais d'administration				
9	Loyer	24 912 $	24 748 $	24 869 $
10	Frais de bureau et papeterie	3 000 $	3 115 $	3 000 $
11	Assurances	1 125 $	1 161 $	1 125 $
12	Entretien et fonctionnement	3 800 $	3 489 $	3 500 $
13	Contrat de location (syst. téléphonique)	300 $	163 $	200 $
14	Télécommunications	2 150 $	1 897 $	2 600 $
15	Honoraires professionnels	5 000 $	6 503 $	2 000 $
16	Vérification comptable	4 375 $	5 399 $	5 400 $
17	Services informatiques	1 000 $	1 142 $	1 000 $
18	Frais services de paie	790 $	735 $	800 $
19	Intérêts et frais bancaires	100 $	97 $	100 $
	Sous-total 2	**46 552 $**	**48 449 $**	**44 594 $**
Frais liés aux services et activités				
20	Publicité et promotion	2 000 $	1 790 $	1 500 $
21	Frais de services et activités	1 000 $	1 211 $	3 000 $
22	Colloques et formations	3 000 $	0 $	2 000 $
23	Frais de représentation et déplacement	250 $	4 $	250 $
24	Cotisations	600 $	75 $	400 $
25	Frais remboursables des membres	1 500 $	1 314 $	1 500 $
	Sous-total 3	**8 350 $**	**4 394 $$**	**8 650 $**
	Grand total	**235 006 $**	**213 222 $**	**231 330 $**

Notes sur les dépenses :

Poste 8 : Les prévisions ont été basées sur les salaires indexés selon l'IPC (index des prix à la consommation) de 3,4 % pour l'ensemble des employées. À ce montant a été ajouté 1% d'augmentation pour un membre de la permanence ayant cumulé trois années d'expérience donnant droit à une augmentation en vertu de la politique salariale du groupe. Dans le cadre du plan d'action 2021-2022 visant la création d'un nouveau poste d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique au début de l'année 2022,un montant de 6 553 $ a été réservé à cette fin.

Section VI

Annexe

ANNEXE

TABLEAUX : PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

Tableau 1 : Nature des demandes

DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	0	0	1
Confidentialité	2	1	1
Qualité des services	16	**20**	**21**
Accès aux services	7	15	**3**
Accès au dossier médical et social	6	5	4
Consentement aux soins libre et éclairé	**4**	**14**	2
Choix du professionnel	8	9	8
Choix de l'établissement	0	1	2
Accès aux organismes communautaires	2	3	2
Ordonnances de traitement	**13**	**10**	**14**
Droit à l'accompagnement	0	1	1
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	14	**24**	**26**
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	15	**19**	**12**
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	1	4	6
Autres	3	2	0
Total partiel	**99**	**107**	**103**
DROITS CIVILS ET SOCIAUX	**Au 31-03-2019**	**Au 31-03-2020**	**Au 31-03-2021**
Aide sociale	2	1	3
Régime des rentes	0	0	0
Assurance-emploi	0	1	0
Hébergement	**13**	**8**	**15**
Logement	**2**	9	2
Travail	11	7	**10**
Justice	**10**	14	**11**
Assurances	1	1	0
Autres	3	4	4
Total partiel	**42**	**45**	**45**
Grand total	**141**	**152**	**148**

Tableau 2 : Proportion hommes/femmes

	Au 31-03-2019		Au 31-03-2020		Au 31-03-2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	146	60 %	148	48 %	137	47%
Hommes	97	40 %	158	52 %	151	53%
Total	**243**	**100 %**	**243**	**100 %**	**288**	**100%**

Tableau 3 Provenance des demandes

	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
Québec métro	222	241	303
Charlevoix	0	0	1
Portneuf	8	0	1
Autres régions	2	2	1
Total	**232**	**243**	**306**